

EXAMEN MYCOLOGIQUE DE LA PEAU ET DES PHANERES

Contexte

L'examen mycologique de la peau et des phanère permet d'identifier les principaux agents responsables de mycoses, essentiellement les levures et les dermatophytes.

Indications

Suspicion de mycose

Prélèvements

- **Peau glabre** : Recueillir des squames dans un flacon stérile par grattage (curette ou grattoir stérile). Pour la mise en évidence rapide de *P. versicolor* : réaliser un « Scotch test ».
- **Lésion des plis** : pour les lésions sèches et squameuses récolter des squames par grattage à la curette ou au scalpel, pour les lésions suintantes prélever en frottant 2 écouvillons, pour les lésions vésiculeuses percer la vésicule et recueillir la sérosité sur un écouvillon.
- **Ongle** : Couper toute la partie de l'ongle atteint avec des ciseaux stériles jusqu'à la limite des tissus sains. Il est aussi possible de prélever des poussières d'ongle en raclant la tablette interne ou externe de l'ongle en fonction de la nature des lésions. Placer le prélèvement dans un flacon stérile. En cas de périonyxis, prélever le pus sur écouvillon en pressant la lésion.
- **Cheveux et cuir chevelu** : Prélever à la loupe les cheveux cassés à proximité du bulbe. Prélever à la curette les croûtes ou les squames éventuelles. Placer les prélèvements dans un flacon stérile. En cas de lésion suppurée, prélever le pus sur écouvillon.
- **Biopsie cutanée**, à recueillir dans un flacon stérile.

Bon de demande & Renseignements nécessaires

Examen de microbiologie. Il est indispensable de renseigner la nature et la localisation du prélèvement. Noter toute information clinique pertinente (immunosuppression, diabète, suspicion de mycose tropicale...) ainsi que toute recherche spécifique.

Transport & Conservation

Acheminer le prélèvement à température ambiante dans les 24 heures qui suivent le prélèvement.
Les prélèvements de squames et les cheveux se conservent plusieurs jours..

Durées d'incubation

30 jours.

Mycobactéries (transmis à Biomnis) : 6 semaines

Analyses complémentaires

Les prélèvements sont conservés 30 jours à température ambiante. Les souches sont conservées 6 mois. Les souches particulières peuvent être transmises aux CNR ou aux laboratoires spécialisés concernés.

Code NABM : 0253